

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **086/2022/CAB**
Conseil d'Administration du 8 juillet 2022 :

Sujet : Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des Conseils des Ecoles Doctorales

Sont soumis au vote des conseillers :

Les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des Ecoles Doctorales :

- *Littératures, Sciences Humaines et Sociales* (ED LSHS),
- *Gouvernance des Institutions et des Organisations* (ED GIO),
- *Sciences et Ingénierie* (ED S&I),
- *Biologie, Chimie, Santé* (ED BCS)

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 8 juillet 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 12 juillet 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*